

Figure de Prou

Manchettes

Visite du Vieux
Moulin à Sainte-
Flavie

L'assemblée
générale du 8
octobre dernier en
image.

Jean Prou (3^{ième} partie). Quatrième de six articles sur les ancêtres des familles Proulx

Association des familles Proulx d'Amérique

QUE TOUS SOIENT UN ...

Bernard Proulx : artiste peintre

Mot du président



Par Clément Proulx

L'Assemblée Générale de notre Association tenue le 8 octobre dernier à Rimouski fut marquée par la fin de mandat de notre Président fondateur, M. Langis Proulx.

Je m'en voudrais de ne pas souligner l'implication de notre président sortant.

Juste pour vous faire une image, voici en quelques mots le chemin parcouru.

M. Langis a fait partie du comité qui a organisé le grand rassemblement des Proulx à Rimouski en 1996.

(Suite page 2)

Visite du Vieux Moulin à Sainte-Flavie

Hydromel vin de miel

«Divin nectar, douce ambroisie, viens charmer, consoler nos jours, donne à âme réjouie l'ivresse des chastes amours»

Ganymède, grand échanson de l'Olympe

L'hydromel fut aux temps antiques le nectar miraculeux qui, avec l'ambroisie, constituait la nourriture des dieux de l'Olympe.

Chez les Gaulois, l'hydromel participait aux actes sacrés de druides et servait de potion magique pouvant conférer force, invincibilité et même immortalité. Aussi ruisselait-il à flots lors des festins.

(Suite page 2)

Biographie de Jean Prou

A l'ombre du malheur (1640-1723) (3^{ième} partie)

Texte de Jean-Pierre Proulx.

Note: Les notes de fin de texte ont été omises; le texte intégral et annoté est disponible sur le site web de l'Association des familles Proulx d'Amérique.

L'établissement agricole sur laquelle la famille Prou/Pinel est installée constitue vraisemblablement son principal moyen de subsistance car nous n'avons trouvé aucune autre trace d'activités économiques. Les sources, maigres comme toujours, laissent néanmoins deviner la condition économique de la famille. Quelques documents attestent d'abord de l'existence d'échanges commerciaux en rapport avec la production agricole. Ainsi, quelque temps avant son mariage, Jean Prou achète avec Louis Ballard, un dombourgeois comme lui, une portion d'un "portc" d'un certain Jean Lepicq, un voisin, pour la somme de 20 francs. Ballard doit comparaître devant la prévôté pour défaut de payer sa part. Il se retrouve donc en procès pour 20 francs et un quartier de porc signe probable de l'importance que représente cet animal domestique dans l'alimentation.

Quelques années plus tard, on est témoin d'une autre transaction liée à la production agricole: le 19 octobre 1684, Jean Prou vend une de ses vaches chez le boucher Brisson de Québec. Il en obtient 30 livres qu'il applique toutefois "en déduction de la plus grande somme que ledit Prou a dit devoir audit sieur (Pierre) Nolan". En fait, Jean Prou ne voit même pas la couleur de ses 30 livres puisque pour Nolan la somme est "à recevoir" du boucher Brisson. Ce transport de créance oblige d'ailleurs Jean Prou et Catherine Houart, la femme de Pierre Nolan, à ce moment-là absent, à se présenter chez le notaire. L'affaire, en soi anecdotique, renseigne d'abord sur le prix d'une vache de boucherie à l'automne 1684. Apparemment, les prix ont chuté car une vache de six ans s'était vendue 100 livres en 1660, 80 livres en 1662, 120 livres en 1656. Par contre, en 1701, dans l'inventaire après décès de Gilles Pinel, son beau-père, une vache "sous poil noir âgé de six ans" est estimée à 40 livres! Cette transaction nous apprend aussi que le numéraire est rare. Mais ici encore, il s'agit, à l'époque, d'une manœuvre tout à fait habituelle. Comme écrit L. Dechêne: "La majeure partie des paiements n'est qu'un transport de créance, sans transfert effectif de numéraire ou autre marchandise". Enfin, la transaction nous apprend que Jean Prou est débiteur du marchand Pierre Nolan. Celui-ci n'est pas son seul créancier. En réalité, Jean Prou paraît, à la suite de son établissement à Neuville, dans un embarras financier certain.

D'abord, en épousant la veuve Pinel, Jean Prou, a aussi hérité du passif de son ex-mari, Denis Masse. Quand le 11 juin 1678, il passe chez François Hazeur pour y acheter "treze livres cinq sols huit deniers en marchandise", l'éminent marchand de Québec l'entraîne chez le notaire Rageot pour lui faire signer une reconnaissance de dette, à la fois pour ses treize livres de marchandises, mais aussi pour les "cinquante-six livres quatorze sols quatre deniers en l'acquis de deffunct Denis Masse, après compte fait". Jean Prou dispose d'un an pour payer cette dette de 70 livres, échéance assez généralisée à l'époque, mais qui s'explique d'autant aisément que son établissement démarre à peine. La reconnaissance de

(Suite page 4)

Mot du président

(Suite de la page 1)

Il est demeuré sur ce comité qui a réussi à mettre sur pied l'Association des Familles Proulx d'Amérique en 2008.

Il a assumé le rôle de président de notre jeune Association dans ses premiers balbutiements.

Quel travail ont dû accomplir ces membres des premiers Conseils d'Administration !!!! BRAVO !!!

Notre nouveau CA se compose aujourd'hui de :

<u>Clément Proulx,</u>	<u>Président,</u>
<u>Langis Proulx,</u>	<u>Vice-président,</u>
<u>Clémence Proulx,</u>	<u>Trésorière,</u>
<u>Christiane Brisson,</u>	<u>Secrétaire,</u>
<u>Gilles Proulx,</u>	<u>Administrateur,</u>
<u>Georgette Levesque,</u>	<u>Administratrice,</u>
<u>Gabrielle Proulx,</u>	<u>Administratrice,</u>
<u>Jacques Proulx,</u>	<u>Administrateur,</u>
<u>Francine Laplante,</u>	<u>Administratrice,</u>
<u>Francis Daniel Proulx,</u>	<u>Administrateur.</u>

Merci à ces personnes qui s'impliquent pour continuer le travail amorcé

Aujourd'hui, un nouveau CA est en place afin de faire progresser davantage notre Association et c'est aussi la responsabilité de tous ses membres. Il est de notre responsabilité de faire vivre cette association par le recrutement de nouveaux membres, l'organisation d'activités, l'écriture d'articles dans notre journal, etc.

Je suis sûr que nous possédons tous des talents extraordinaires à tout point de vue.

Faites-en profiter votre association, contactez-nous!!!

Une mise à jour de nos bases de données généalogiques des Familles Proulx est en cours. Vous serez sollicités afin de nous fournir des renseignements précis sur vos familles. Votre collaboration sera donc très importante.

Notre site Web est en reconstruction. Il devrait être disponible en cours d'année. C'est tout un travail que notre ami Gilles doit accomplir. Je profite donc de l'occasion pour lui assurer notre entière collaboration et notre sincère appréciation.

N'oublions pas notre devise : Que tous soit un...

Clément Proulx, Président
Association des Familles Proulx d'Amérique
familleproulx@gmail.com

Collaborateurs

Articles:

- Clément Proulx
- Georgette Lévesque
- Bernard Proulx

Conception et édition:

- Georgette Lévesque
- Gilles Proulx



Mais surtout, l'hydromel fut connu comme le philtre d'amour qu'on donnait aux jeunes époux, d'où l'expression «lune de miel».

Nos hydromels proviennent de la fermentation de miel surfin, et d'eau de source forestière. Il s'agit là de boissons très écologiques, distinguées, délicates et raffinées, d'authentiques produits du terroir gaspésien.



Musée de la Neufve-France (Premières Nations)

Le Musée de la Neufve-France est la création de Normand Tremblay amoureux du patrimoine. Une partie de l'exposition est située à l'étage du moulin.



Site internet : www.vieuxmoulin.qc.ca

Conseil d'administration 2011-2012



Langis Proulx, Francine Laplante, Georgette Lévesque, Clémence Proulx, Francis Daniel Proulx, Christiane Brisson, Clément Proulx et Gabrielle Proulx.

Absents : Gilles Proulx et Jacques Proulx



Mme Jeanine Proulx reçoit un certificat de reconnaissance pour les années 2007-2011

Plaque et certificats de reconnaissance remis à l'assemblée générale du 8 octobre 2011



Une plaque de reconnaissance pour M. Jean-Paul Guévin.

Il était un pionnier fondateur de l'Association des familles Proulx.

Langis Proulx la remet à Mme Ghislaine Langlois, son épouse.



Mme Nicole Proulx reçoit un certificat de reconnaissance pour les années 2007-2010

Mme Lucette Proulx Lepage a reçu aussi un certificat de reconnaissance pour les années 2007-2011

Félicitations à toutes ces personnes qui ont contribué à la mise sur pied de l'Association des Familles Proulx d'Amérique.

Biographie de Jean Prou

A l'ombre du malheur (1640-1723) (3^{ième} partie)

Texte de Jean-Pierre Proulx.

dette ne porte aucun intérêt - ce qui est aussi la règle - mais il s'expose "à tous despens, dommage et intérêt" s'il ne paie pas dans le délai convenu. La somme à rembourser n'est pas négligeable: il a, trois ans plus tôt, déjà payé 135 livres une terre à peine défrichée. Jean Prou n'apparaît guère à ce moment un débiteur très fiable. De toute évidence, il éprouve des difficultés financières certaines. Déjà le 9 mars 1677, la prévôté de Québec l'avait condamné à payer quatre francs à Jean Gauthier, maître taillandier de son état. C'est-à-dire un artisan fabricant d'outils tranchant pour les cultivateurs. L'automne suivant, le 30 octobre 1677, il contracte une dette de quinze livres envers le sieur Jean-Baptiste Morin de Rochebelle. Neuf mois plus tard, soit le 22 août 1678 (il venait à peine de passer chez Hazeur à qui il devait 69 livres), l'huissier Biron se présente chez Jean Prou pour exiger le remboursement de la dette envers Morin. Mais il est incapable de s'exécuter. Aussi, la semaine suivante, la prévôté le condamne-t-il à payer. Il n'est pas au bout de ses peines.

Le 7 mars 1679, un huissier revient. C'est Levasseur cette fois. Il lui réclame au nom du notaire Romain Becquet douze francs "qu'il luy doit comme ayant espousé la ve Pinel pour achats et contrats à elle fournis", donc pour des transactions antérieures à 1676. Mais l'huissier repart bredouille.

Puis, près de huit mois passent. Le 28 novembre 1679, l'huissier Biron revient chez Jean Prou pour saisir des grains en paiement de sa dette de 15 livres au sieur de Rochebelle. Mais Biron est éconduit et incapable d'opérer la saisie. Mais à compter de février 1680, l'état se resserre. Le 21, Jean Prou reçoit à nouveau la visite de Levasseur pour la dette de douze francs à Becquet qui l'assigne à comparaître à la prévôté le 15 mars suivant. Puis voilà que le 7 mars, le sieur de Morin de la Rochebelle rapplique à la prévôté. Il y inscrit une requête pour voir ordonner la saisie du grain ratée de l'automne précédent. Puis ce même jour, un certain Alexandre Petit signe un billet à court terme de onze livres, apparemment avec Becquet, en faveur de Jean Prou. Cinq jours plus tard, le 12, l'huissier Levasseur assigne Jean Prou à comparaître le 15 mars dans l'affaire Morin de Rochebelle.

Le 15 mars, la prévôté tranche toutes les affaires en même temps. Le tribunal condamne d'abord Jean Prou à payer ses 14 francs au notaire Becquet puis à rembourser le billet de onze livres à Alexandre Petit. Suit immédiatement l'affaire qui l'oppose au sieur de Rochebelle. La prévôté déclare la saisie "bonne et valable et ordonne lesd grains seront battus et vendus jusqu'à concurrence de lad somme de quinze livres quatre sols frais et despens". La décision fait même l'objet d'un acte dressé par le notaire Becquet. Jean Prou aura donc mis deux ans et demi à acquitter une dette de 15 livres, mais il aura fallu saisir sa récolte.

Les premières années qui suivent le mariage de Jean Prou avec Catherine Pinel paraissent donc avoir été particulièrement difficiles. Aussi le développement de l'établissement agricole se fait-il lentement. En 1669, lorsque Denis Masse avait acquis la terre, celle-ci comptait environ "cinq arpents en bois abattu". En somme, on avait percé une clairière dans la forêt mais les souches s'y dressaient peut-être encore quand Jean Prou s'y établit car Denis Masse ne s'y était pas installé avant son mariage. Chose certaine, cinq ans après leur mariage, soit au recensement de 1681, la terre de Jean Prou et Catherine Pinel compte "10 arpents en valeur". La forêt n'a donc pas encore beaucoup reculé, mais au moins la terre produit. Neuville compte alors quelque 70 familles et chacune dispose, en moyenne, de quatorze arpents en valeur. A première vue, Jean Prou ne paraît pas avoir été particulièrement performant depuis son mariage. Mais il a à peu près respecté l'ordonnance de Talon du 22 mai 1668 exigeant deux arpents abattus et mis en culture annuellement. Par

comparaison, son beau-père Gilles Pinel a 20 arpents en valeur, le beau-frère de Catherine, Pierre Masse, son voisin en 1681, en possède aussi 10 arpents, et Jean Ayot, son autre voisin, en a six seulement. Le cheptel est aussi fort réduit: la famille possède trois bêtes à corne. Jean Prou partage en fait la condition commune: "[...] en 1681, La plupart des familles ne possédaient que 3 ou quatre bêtes (1 famille possédait 9 bêtes, 1 autre 10 et 2 autres, 11)", écrit L. Bemier-Lemire. Gilles Pinel en possède quatre, Pierre Masse n'en a pas et Jean Ayot en a quatre. La vie économique de la famille paraît au total avoir été particulièrement difficile, du moins dans les premières années suivant son établissement: Jean Prou a dû souvent s'endetter et s'est retrouvé à quelques reprises devant la justice. On ignore malheureusement comment sa situation a évolué dans les 20 ans qui ont suivi 1680. L'établissement agricole, lui, s'est lentement développé.

A compter du premier mars 1699, jour de la naissance de Marie-Félicité, le dernier enfant, s'ouvre la seconde phase de la famille Prou-Pinel. Cette phase se caractérise par le départ progressif des enfants et prendra fin seulement avec celui du dernier (un départ survient par le décès, le mariage ou sa majorité d'un enfant). Elle débute toutefois par une période de latence qui va de la naissance du dernier enfant jusqu'au départ du premier. C'est évidemment durant cette période que le fardeau des parents est le plus lourd: la famille Prou-Pinel compte 13 enfants. Mais celle-ci ne dure de fait qu'un peu plus d'un an car dès le 19 avril 1700, Marie-Catherine, l'aînée des filles, quitte la maison à 22 ans pour épouser Jean-Baptiste Harbour, âgé de 21 ans, fils de Michel Harbour et de Marie Contancineau aussi de Neuville. Marie-Catherine a trouvé son conjoint dans un réseau de parenté solidement établi: trois sœurs et un frère de Catherine Pinel, sa mère, sont mariés à trois frères et une sœur de Marie Contancineau, la mère de Jean-Baptiste Harbour. Et les deux jeunes mariés ne sont pourtant nullement parents.

Deux événements moins heureux marquent néanmoins la vie de la famille en cette année 1700. Catherine perd en effet sa mère, Anne Ledet, qui meurt à 65 ans à Neuville, le 14 décembre 1700. Son père, Gilles, meurt peu après, sans doute la même année, car on procède le 14 février 1701 à l'inventaire de ses biens. Il avait lui aussi 65 ans. Après être déménagés deux fois à Sillery puis s'être installés définitivement à Neuville vers 1673, Gilles Pinel et Anne Ledet laissent un actif brut de 1228 livres dont le fonds de terre et "la maison, construite dessus, une grange et une vieille étable" valent à eux seuls 900 livres. Les dettes s'élèvent par ailleurs à quelques 407 livres dont deux sont dues à Jean Prou. Parmi les papiers contenus "dans une petite boîte laquelle ses trouvés cachetée de plusieurs cachets en sire rouge", se trouve notamment une "quittance de la somme de deux cents livres et d'une tore donnée par Catherine Pinel audit deffunt Gilles Pinel son père en datte du 8e octobre 1676". Il s'agit vraisemblablement de sa dot de mariage avec Denis Massé.

L'inventaire fait, on procède au partage des biens, en tout quelque 1200 livres, entre huit des neufs enfants de la famille, Guillaume Pinel ayant renoncé à la succession "se tenant ace quil arecu de ses dt pere et mere par son contract de mariage". Il faut sans doute présumer qu'on a séparé l'héritage à parts égales et qu'en conséquence Catherine a reçu un lot équivalent à 150 livres environ.

Après avoir, coup sur coup, perdu sa mère et son père et sa sœur, Catherine connaît l'année suivante, en 1703, un malheur plus grand encore: Jean Prou, son mari, s'éteint à Neuville, le 9 décembre 1703, âgé de soixante-cinq ans ou environ, indique l'acte de sépulture. Il meurt "après avoir été confessé et avoir reçu le Saint-Viatique et le sacrement d'extrême-onction". Sont témoins officiels à son enterrement François Garnier (le père du parrain de sa fille Elisabeth-Ursule Prou) et François Labadie. L'un et l'autre habitent à quelques arpents de la famille Prou-Pinel. Jean Prou meurt en décembre, mois "le plus dévastateur de l'année chez les pionniers, signe que l'automne est la saison des épidémies. Mais l'année 1703 est en fait "une année de très forte épidémie dans la colonie, le nombre de moyen de décès étant multiplié par cinq". Neuville est particulièrement touché.

Par ailleurs, l'âge de Jean Prou à son décès témoigne d'une vitalité favorablement comparable à ses contemporains. Les 380 pionniers arrivés avant 1680 et dont l'observation au pays commence, comme dans le cas de Jean Prou, à 30 ans, pouvaient espérer vivre encore 30. 4 ans. Or Jean Prou avait 30 ans en 1671, date de son arrivée probable au pays. Théoriquement, il aurait dû mourir à 60.4 ans. Il a vécu à tout le moins jusqu'à 62 ans, sinon à 65 ans (vu l'incertitude sur sa date de naissance), tout comme son beau-père et sa belle-mère.

Au décès de son deuxième mari, Catherine a 45 ans. Son fils aîné, Denis, en a déjà 30. Célibataire, il a acquis une terre dans la seigneurie de la Grande-Anse ou La Pocatière où il s'est établi. Son demi-frère René paraît l'avoir accompagné car les deux sont désignés comme "habitants de la Grande Anse" au moment où ils contractent une obligation substantielle de 215 livres auprès de Charlotte Juchereau, veuve de François Vinnay Pachot, qu'elle leur a consentie pour "leurs besoins et nécessités".

Cet éloignement des deux aînés de la famille peut s'expliquer par l'absence, au tournant du siècle, de terres disponibles à Neuville. Quant au choix de la Grande-Anse, il résulte de l'influence probable de François Ruette D'Auteuil qui possède un arrière-fief à Neuville et qui se trouve en même temps seigneur de La Pocatière, domaine à l'époque en plein développement. De plus, l'oncle maternel de Denis, François-Xavier Pinel dit Lafrance, est déjà installé depuis 1695 dans la seigneurie voisine de Rivière-Ouelle. Mais en 1702, l'année de sa majorité, René, l'aîné des Prou, revient apparemment de la Grande-Anse pour s'établir à l'autre bout (au sud-ouest) de la seigneurie de Neuville sur une terre libérée par la mort accidentelle de son jeune oncle Nicolas Pinel survenu en juillet 1698. Il achète la terre de sa veuve Jeanne Contancineau.

Marie-Catherine, la troisième de la famille et la première des filles, est, au moment où meurt son père, déjà mariée depuis trois ans à Jean-Baptiste Harbour et habite Neuville. Jean-Baptiste Prou, qui a presque 24 ans, se retrouve alors soudainement et officieusement chef de famille au moment où meurt son père, en décembre 1703. Après lui, viennent encore neuf enfants dont l'âge s'étale de cinq à 23 ans. Leur mère Catherine n'est donc pas totalement démunie de bras pourvoyeurs mais sa tâche d'éducatrice est loin d'être terminée.

Le malheur cependant s'abat bientôt de nouveau sur elle: Catherine perd son fils aîné Denis à une date et dans des circonstances que nous ignorons, faute d'enregistrement à l'état civil. Chose sûre, son décès est antérieur au 20 octobre 1705. En effet, ce jour-là, Catherine passe chez le notaire pour vendre la terre "de defunt Denis son fils" dont elle a hérité par son décès, terre "size à la grande anse - Seigneurie dudit nom de la Grande Anse". Cette transaction avec Bernard Damours, écuyer, sieur de Plaine, époux de Marie Jeanne Le Borge, rapporte à Catherine 490 livres, somme assez rondelette, dont 300 livres sont payées comptant "tant en monnaie de carte qu'en marchandise chez Mr Hazeur" et le reste dans un an moyennant un hypothèque.

On ne connaît heureusement pas que des malheurs dans cette maison. Ainsi, à 23 ans, Elisabeth-Ursule, la cinquième des enfants Prou, se marie en cette même année 1705 avec un immigrant maître cordonnier de Québec, Jean Bossu dit Lyonnais, qu'elle ramènera à Neuville au moins à compter de 1708. Il reste tout de même encore huit enfants à la maison âgés de sept à 21 ans.

D'autres bonheurs accompagnent la vie de cette mère devenue grand-mère depuis 1702 avec la naissance de Geneviève Harbour, la fille de son aînée Marie-Catherine. D'autres petits-enfants lui arrivent et leurs parents la choisissent à trois reprises comme marraine. Ainsi, le 6 mars 1708 justement, porte-t-elle à l'église de Neuville, Louis-Joseph Bossu, fils de Jean et de sa fille Elisabeth. Puis, le 30 août 1709, elle est "dans les honneurs" au baptême de Jean-Baptiste Harbour, fils de Jean et de son aînée, Marie-Catherine. Enfin, le 22 février 1714, elle

est marraine de Clémence Prou, la fille de Jean-Baptiste et de Geneviève Harbour, chez qui elle habite d'ailleurs.

À compter de 1706, le patrimoine foncier de Catherine Pinel et des héritiers de Jean Prou subit des modifications importantes. D'abord, le seigneur Nicolas Dupont de Neuville décide de bâtir un moulin sur le ruisseau (aujourd'hui en partie canalisé) qui traverse la terre. Aussi, cette année-là, Catherine et Jean-Baptiste vendent-ils à Jean Masson, lui aussi de Neuville, "un quart d'arpent en carré sur le fleuve". Masson est meunier et veut y bâtir, outre le moulin à eau, une étable de vingt pieds. Ce minuscule lopin se transige néanmoins au prix appréciable de quatre-vingt livres. La somme sera versée sous forme de rente amortissable, à raison de quatre livres par an pendant vingt ans. Trente ans plus tôt, Denis Masse avait payé 150 livres ses 160 arpents non défrichés. Catherine et Jean-Baptiste, "et leurs successeurs qui demeureront sur la dite terre" après eux, auront le privilège d'y faire moudre leur grain par "préférence". En revanche, ils doivent ouvrir un chemin public pour permettre l'accès au moulin.

Mais, plus important encore, la mort de Denis Masse entraîne bientôt le réaménagement du patrimoine familial. En vertu du droit successoral de l'époque, Catherine a, à la mort de son premier mari, conservé la moitié des biens de la communauté, l'autre moitié ayant échu à son fils Denis, alors bébé. Sur les deux arpents de front que compte la terre, Catherine a conservé l'arpent du nord-est, tandis que l'autre arpent, au sud-ouest, celui qui longe la terre des Ayot203, est demeuré propriété de son fils Denis. En pratique, ce patrimoine est forcément unifié depuis le remariage de Catherine avec Jean Prou, mais celui-ci n'a jamais possédé en commun avec sa femme qu'un seul des deux arpents.

La mort de Denis Masse, fils, change tout. Jean-Baptiste Prou a pris la relève de son père sur la terre familiale et a, avec sa mère, charge des enfants encore à la maison. Mais cette terre ne lui appartient pas vraiment: depuis la mort de Jean Prou, sa mère ne possède plus que la moitié de son arpent, l'autre moitié de l'arpent appartenant par héritage à tous les enfants. Quant à l'arpent de Denis Masse, feu son demi-frère, il appartient par droit d'héritage aux cinq oncles et tantes Masse "chacun pour un cinquième". Au total, Jean-Baptiste Prou et sa mère vivent donc sur une terre morcelée au moins en dix-huit parties, situation inconfortable et virtuellement conflictuelle que s'empresse de corriger Jean-Baptiste. Aussi, le 22 mars 1709, devant le Notaire Chamballon, est enregistré l'achat de l'arpent du sud-ouest appartenant aux héritiers Masse "pour le prix et la somme de Cinq cents cinquante livres" payable en quatre ans.

Autre élément de la transaction, Jean-Baptiste "sera tenu, promet et s'oblige payer à ladt Cathne Pinel sa mère la vie durant, la somme de six livres par chacun an pour le douaire que lesdit cedants (étaient) tenus luy faire et payer annuellement". Par contrat de mariage avec Catherine Pinel, Denis Masse s'était effectivement engagé au douaire, engagement qui s'est transporté aux héritiers de son fils Denis puis à Jean-Baptiste. Ce document est important à plusieurs égards. D'abord, il confirme ce que nous ne savions que par déduction: Jean Prou s'est bien installé sur la terre de Denis Masse en épousant Catherine Pinel. En second lieu, le prix de la transaction indique la plus-value qu'a pris la terre en 40 ans, entre le 5 mai 1669, année où Denis Masse l'a achetée au prix de 75 livres l'arpent, et le 22 mars 1709 où ses frères et sœurs le revendent à Jean-Baptiste Prou pour 550 livres. C'est plus de sept fois le prix d'origine. En troisième lieu, on peut supposer, sans certitude absolue toutefois, que la maison et les bâtiments de ferme étaient construits sur l'arpent du nord-est puisque la transaction ne fait état d'aucune construction sur l'arpent du sud-ouest dont disposent les héritiers Masse. En quatrième lieu, et c'est là le principal enseignement, la transaction révèle une sagesse certaine. L'important est d'assurer la subsistance de la famille. Il faut donc regrouper ce que le droit coutumier a morcelé quitte à compenser les autres. Le remembrement du patrimoine originel se poursuit d'ailleurs en 1711 d'une manière toute spéciale. Catherine Pinel se rend en effet chez

l'intendant Jacques Raudot, visite dont le greffier Rivet a laissé le compte rendu suivant:

La veuve de Jean Prou nous ayant exposé quelle a pour tous biens un arpent de terre estimé sin cent cinquante livres quelle ne peut pas faire valoir par ses mains et dont elle ne pourrait pas tirer sa subsistance si elle le donnait a ferme, de sorte quelle seroit obligé pour subsister de contracter des dettes qui absorberoient led arpent de terre, en sorte que croyant ne pouvoir mieux faire que de disposer du dit arpent de terre, et de quelques bestiaux qui sont dessus, et de tres peu d'ustensiles de menage, en faveur de Jean baptiste Prou son fils qui a toujours demeuré avec elle, et qui s'oblige de la loger, nourir, et entretenir jusqu'à son deceds, ce quelle ne fait mesme que du consentement de ses autres enfants, elle nous demande ql. Nous plaise l'autoriser pour faire lad donation aux conditions susd.

L'intendant accède effectivement à sa requête et

ordonne que le sieur Basset curé de la pointe aux trembles fera venir par devant luy tous les enfants de ladt v.veProu, et au cas qu'il y consentent; nous permettons a lad veuve de donner aud Jean baptiste Prou led arpent de terre, et leur bestiaux, meubles et ustensiles qui sont dessus, aux clauses et conditions portées cy dessus et autorisons led SrBasset pour en passer led acte, et le validons comme sil avoit été fait par un notaire, sans que led act ayt besoin d'insinuation envers les cohéritiers dud Jean baptiste Prou.

Ce type d'arrangement comportait le double avantage d'assurer une subsistance aux vieux parents et surtout d'empêcher l'éclatement du patrimoine foncier. Il requérait néanmoins le consentement des enfants qui se trouvaient ainsi déshérités du bien donné à l'un d'entre eux. Les autres enfants imposèrent effectivement certaines conditions qui obligèrent les parties à repasser chez l'intendant trois semaines plus tard, le 20 février. Les enfants de Catherine Pinel et ses gendres Jean Arbour et Jean Bossu, respectivement les époux de Marie-Catherine et Elisabeth-Ursule, consentent de fait à la donation

moyennant que sondit fils Jean baptiste Prou la logera, nourrira et entretiendra pendant savié en santé et en maladie jusqu'a son decds, et en cas ladve Prou ne puisse pas s'accomoder avec sond fils, il luy fera une pention qui consistera par chacun an, le nombre de douze minots de bled, soixante livre de lard, et une vache a laist, lad v.e demande aussy a sond fils Jean Prou quyl aura toujours soing de sa fille Anne Prou a cause quelle est incommodée , cest aquoy il ses obligé volontier en faveur de sad soeur, ices de quoy ils (sont) convenus en presence de Guillaume Pinel frère delad Catherine Pinel, d'Antoine de Lysle leur bon ami, de Jean Arbour gendre, de Jean Bossu, gendre, de Francois Prou [...].

Grâce à cette dernière transaction, le patrimoine de Jean Prou et de Catherine Pinel se trouve donc complètement réuni en faveur de leur fils Jean-Baptiste. Il a néanmoins contracté la double obligation de prendre soin de sa mère jusqu'à la fin de ses jours, de même que de sa sœur Anne que l'on sait, grâce à cet acte, être malade. Ces arrangements témoignent d'une indéniabie sagesse. En 1711, au moment où ces dispositions sont prises, Catherine Pinel a tout de même 51 ans. Un document notarié passé une semaine plus tard, le 27 février 1711, entre Catherine Pinel et son fils François, révèle par ailleurs que René, l'aîné des enfants Prou, est mort. Hélas, le document ne précise pas quand et où. Par cet acte, Catherine Pinel vend à son fils François, la terre dont elle a hérité du fait du décès de René et qui n'avait donc pas d'héritier direct. L'état civil n'indique à son sujet, ni mariage, ni progéniture, ni non plus, d'ailleurs, de sépulture. La transaction fournit heureusement un revenu additionnel non négligeable à Catherine et rend plus aisée sa subsistance et celle des six jeunes qui restent encore à la maison. L'année 1711 constitue une année tournante dans la famille. Les événements se précipitent. Outre la réunification du patrimoine foncier sous la responsabilité de Jean-Baptiste, l'établissement de François sur l'ex terre de René, deux filles quittent la maison maternelle: Madeleine, 24 ans, épouse Augustin Harbour, le frère de Jean-Baptiste déjà marié à sa sœur aînée

Marie-Catherine, et Marie-Thérèse, 21 ans, mariée en novembre, André Daigle dit l'Allemand, le fils d'un immigrant autrichien. Le couple s'installe d'abord à Neuville mais traverse ensuite à Tilly.

Jean-Baptiste et François se marient tous deux en 1713, le premier, en janvier, avec Marie-Geneviève Harbour, le second, en février, avec Marie-Françoise Faucher, veuve de François Delisle, aussi de Neuville. Il ne reste plus alors à la maison qu'Anne, la grande sœur malade, Claude, 21 ans, Alexis, 19 ans, Joseph, 16 ans, et la cadette Marie-Félicité, 14 ans. Claude a 24 ans quand il se marie à St-François-du-Lac à Marie-Anne Bibeau. Il a à peine le temps d'avoir une fille que sa femme meurt. Il se remarie un an plus tard à la Baie-du-Febvre à Élisabeth Robidas où il s'établit d'ailleurs. Marie-Félicité, la dernière de la famille, quitte la maison en 1718. Elle se marie à 19 ans à Jean Brousseau. Ils viennent plus tard s'installer à Neuville. La phase parentale de Catherine Pinel prend officiellement fin le 5 mars 1722 avec la majorité de Joseph. Elle a alors atteint l'âge fort respectable de 64 ans. Mariée à treize ans, elle aura été mère de famille pendant 50 ans dont 19 ans sans mari!

Au moment où Catherine Pinel prend sa retraite comme mère de famille, le bilan familial est largement positif: de ses quatorze enfants, onze sont toujours vivants et huit sont déjà mariés et établis; les deux derniers, Alexis et Joseph, le feront en 1724 et 1726. Ses petits-enfants, nés de ses filles, sont déjà nombreux: on en dénombre 41 dont l'aînée, Marie-Geneviève Harbour, a déjà 20 ans. Sur la terre même où elle habite depuis son premier mariage en 1671, les cinq premiers enfants de Jean-Baptiste et de Marie-Geneviève Harbour ont pris le relais de ses propres enfants. Elle n'avait donc pas fini d'être mère qu'elle était déjà grand-mère! Mais Catherine Pinel ne jouit pas longtemps de sa liberté retrouvée. Elle meurt l'été venant, le 14 juin 1723, "après avoir reçu tous les sacrements" âgée de 65 ans, tout comme son mari et ses père et mère. Le curé Desnoyers de Saint-Augustin vient le lendemain, en l'absence du curé Hazeur, inhumer son corps "dans le cimetière de cette paroisse de St-François-de-Sales". Deux amis et voisins sont présents: Noël Pelletier et Etienne Papillon. Elle vient rejoindre son deuxième mari, Jean Prou, mort 20 ans plus tôt.

Fin du texte de Jean-Pierre Proulx.

Épilogue

Cet article s'intitule: "A l'ombre du malheur". Ce sombre titre est-il justifié? Les malheurs nous ont paru en effet bien nombreux dans cette histoire. En effet, Nicolas Pinel, le grand-père de Catherine, meurt d'un coup d'arquebuse en 1658. Son oncle Pierre Pinel est l'artisan de son propre malheur en 1668 en violant deux fillettes ce qui lui vaut le fouet et le mène aux galères. Anne Ledet, la mère de Catherine, voit son mari Jean Nepveu banni pour bigamie. Sitôt mariée, Catherine perd son mari, Denis Masse, et se retrouve seule à 15 ou 16 ans avec un fils sur les bras.

Jean Prou, lui, quitte Poitiers en y laissant sa femme et ses deux enfants qu'il ne reverra jamais: Jeanne Chabot meurt en 1671 alors qu'il vient d'effectuer la traversée de l'Atlantique. Il ne l'apprend que quatre ou cinq ans plus tard. Mariés, Jean Prou et Catherine perdent un enfant à sa naissance. Puis, plus tard, en 1696 éclate le drame de l'affaire Chatel dont on n'a, hélas, pour mesurer les conséquences qu'un seul règlement financier. Puis, au début des années 1700, Jean Prou et Catherine Pinel perdent, dans la fleur de l'âge, leurs deux fils aînés, Denis et René. À 45 ans, Catherine perd son mari se retrouvant seule avec neuf enfants dont la cadette n'a que quatre ans. Leur histoire fut indéniablement chargée de malheurs. Mais les forces de la vie ont été plus fortes que celles de la mort. En témoigne sa descendance nombreuse à qui est spécialement dédié cet article. Sans oublier les descendants des autres familles Proulx qui portent fièrement le même patronyme.

Bernard Proulx, artiste peintre

Artiste multidisciplinaire, originaire de Percé en Gaspésie, il raconte ses paysages : la mer, ses embruns, les côtes, les récifs, d'abord avec les mots, ses chansons et maintenant avec ses pinceaux en vous laissant ébahis devant tant de beauté et empressé de la mieux découvrir. La peinture lui permet de définir une plus large palette d'émotions et contrairement aux mots, elle s'ouvre sur une liberté d'expression totale, sans frontière de langue.

L'artiste nous présente ici une de ses œuvres:



La chasse galerie à Percé

Cette toile s'inspire de la légende de la chasse galerie que voici :

La chasse-galerie, était une invention du diable. C'était une sorte de canot volant qui permettait à ses occupants de se rendre à l'endroit de leur choix en survolant tous les obstacles possibles. Bien sûr, il fallait vendre son âme au diable pour l'utiliser.

Une veille de Jour de l'An, des bûcherons campés dans un chantier du nord de l'Abitibi se mouraient d'ennuyance, qui pour sa famille, qui pour sa petite amie ...

Il faut dire qu'à cette époque, l'on partait pour les chantiers dès l'automne venu bien avant les premiers gels. On montait par les rivières en canots. Et comme c'était le seul moyen de transport on ne revenait qu'au printemps suivant, après la débâcle. Il n'était donc pas étonnant que nos bûcherons trouvent les soirées longues et ennuyantes. Au temps des Fêtes, c'était souvent intolérable. Les pauvres hommes avaient beau sortir leurs talents de musiciens, de chanteurs, improviser des divertissements, quand arrivait cette période, «l'ennuyance» était à son comble.

Une veille de Jour de l'An donc, le cuisinier du camp, après avoir écouté les doléances des hommes, leur proposa de les amener dans leur village pour danser et faire la fête... «Nous n'avons qu'à y aller en chasse-galerie», leur dit-il.

Les bûcherons se montrèrent tout d'abord scandalisés. «C'est interdit ! C'est de la magie noire ! On a pas le droit !...».

Mais le «cook» se montra convaincant. «Il y a, bien sûr, des conditions : pas de jurons, pas de boissons, ne porter aucun symbole religieux (médailles, croix, scapulaires...), éviter de toucher les croix des clochers des églises et revenir avant le lever du jour.» Facile se dirent-ils, on est des hommes après tout, pas des enfants. Pour aller voir sa «blonde», embrasser sa femme et ses enfants un soir de Jour de l'An, ils étaient prêts à n'importe quoi.

On s'installe donc dans un canot avec le cuisinier comme guide. On prononce la formule magique:

«Acabri, Acabra, Acabagne, canot volant, fais-nous voyager par-dessus les montagnes.»

L'on voyagea à la vitesse de l'éclair, passant au-delà des montagnes, sautant par-dessus les villages, les forêts, les rivières. Survolant le fleuve. L'on eut tôt fait de voir apparaître un éclairci, puis les petites lumières de son village de Percé.

En un rien de temps, les voilà rendus chez le marchand général, où se donnait ce soir-là la veillée du Jour de l'An.

La soirée fut trop vite passée, comme de raison. On s'amusa, on dansa, on joua du violon... Mais se rappelant les conditions de leur voyage et avant que le jour se lève, ils regagnèrent leur canot en douce, prononcèrent la formule magique et s'envolèrent vers leur camp.

Ils avaient tous été très prudents sauf... le cuisinier. Celui-ci avait sans trop se faire prier, avalé un petit verre de caribou, puis encore un, puis un autre. Les hommes durent l'attacher dans le fond du canot car il menaçait de se jeter par-dessus bord: il était saoul. Mais aucun d'eux n'avait déjà navigué en chasse-galerie. Le canot filait à toute allure en zigzaguant. Arriva donc ce qui devait arriver : le canot frappa de plein fouet une grosse épinette et les hommes dégringolèrent.

Heureusement, la neige épaisse adoucit la chute et à part quelques égratignures, ils s'en tirèrent tous à bon compte. Ils n'étaient pas très loin du camp, ils ont donc pu faire le reste du trajet à pied.

Mais c'était l'hiver, c'est donc en piteux état qu'ils sont finalement arrivés au camp. Ils jurèrent tous qu'on ne les y reprendrait plus. Ce fut probablement le cas parce qu'il est rare que l'on entende quelqu'un raconter qu'il a aperçu un canot volant dans le ciel.

Les œuvres de Bernard Proulx peuvent être vues sur l'un des sites suivants :

- <http://www.artmajeur.com/bernardproulx/>
- <http://www.bernardproulx.cabanova.fr/>
- http://www.balcondart.com/artistes/proulx_b/page1.html



ASSOCIATION DES FAMILLES PROULX D'AMÉRIQUE EN QUELQUES MOTS

L'Association des familles Proulx d'Amérique a reçu ses lettres patentes le 12 mai 2006 et sa réunion de fondation s'est tenue le 27 septembre 2008 à Rimouski, Qc.

Lors de cette rencontre, les membres adoptent les Statuts et Règlements de la nouvelle association en plus de se doter d'armoiries qui sont protégées depuis le 1^{er} décembre 2008 par un certificat d'enregistrement du droit d'auteur.

L'Association est un organisme sans but lucratif et affiliée à la Fédération des familles souches du Québec.

L'Association intéresse tous les descendants des divers ancêtres Proulx au Canada et ailleurs, soit en ligne directe ou par alliance.

Les documents anciens nous indiquent que douze personnes, dont deux femmes, portant le patronyme de Proulx sont venues de France mais seulement six ont fait souche et nous nommons:

- Pierre Prou, arrivé au début des années 1640,
- Jean Prou(st), arrivé probablement an 1666,
- Jean Prou, arrivé au début des années 1670,
- Jean Baptiste Préaux, arrivé en 1681,
- Jacques Prou dit Le Poitevin, arrivé au début des années 1700,
- Louis René Prou, arrivé au début du 19^e siècle.

BUTS DE L'ASSOCIATION

Voici les principaux buts poursuivis par l'association :

- Regrouper en association toute personne, membre ou allié aux familles Proulx ou qui s'intéresse à ces familles.
- Organiser ou tenir des conférences, réunions, assemblées, expositions, voyages pour la promotion, le développement et la vulgarisation de l'histoire, de la généalogie ou toutes autres matières touchant les familles Proulx.
- Créer un fonds d'archives sur les familles Proulx, encourager toute personne, membre ou autre à y déposer documents, photos, découpures de journaux susceptibles d'ajouter à l'histoire des familles Proulx.
- Honorer la mémoire des ancêtres et de leurs descendants par des manifestations particulières.
- Favoriser le développement de liens avec les autres familles Proulx du monde.
- Favoriser l'édition, l'imprimerie et la distribution de documents relatifs aux familles Proulx.

POUR NOUS REJOINDRE

*Association des familles Proulx d'Amérique
334 Rang 4 Ouest
St-Anaclet, Rimouski, Qc.
G0K 1H0
famillesproulx@gmail.com*

POUR CONTRIBUER AUX PROCHAINES ÉDITIONS

Vous avez des histoires intéressantes que vous aimeriez partager? Faites parvenir vos articles, vos idées, vos témoignages, vos annonces ou vos images à l'Association des familles Proulx d'Amérique. Il nous fera plaisir d'inclure tout texte relatif de près ou de loin à la grande famille Proulx.